

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1652 rév. 4**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**SCENIQUE ASSISTANCE SARL
ZAC OBJECT'IFS SUD
150 RUE PAUL BOUCHEROT
14123 IFS**

SIREN : 482460516

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.
A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY**ÉLECTROMÉCANIQUE / ELECTROMECHANICS****SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / SAFETY OF THE PEOPLE AND THE GOODS**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1652 rév. 4

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/09/2024**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/10/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director,

La Directrice de Section

Section Director,
DocuSigned by:

E3D68B5E365542A

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1652 Rév. 3.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1652 Rév. 3.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1652 rév. 4

Organisme d'inspection accrédité :

SCENIQUE ASSISTANCE SARL
ZAC OBJECTIFS SUD
150 RUE PAUL BOUCHEROT
14123 IFS

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

| 1.1 - Installations Électriques / 1.1 - Installations Électriques / 1.1.2 - Vérifications des installations électriques des lieux de travail # | | |
|---|---|--|
| Code | Phase, type et objet des inspections | Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...) |
| 1.1.2d | d) Vérifications périodiques des installations électriques permanentes limitées à la basse tension et des postes de livraison haute tension, sans modification de structure (vérifications réalisées sur la base des rapports de vérification précédents) | Code du Travail articles R. 4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-16 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1259 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques |

| | | |
|--------|--|---|
| 1.1.2g | g) Vérifications, avant mise en service, des installations électriques temporaires de basse tension, alimentées depuis un branchement à puissance limitée ou un branchement à puissance surveillée | <p>Code du Travail articles R.4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-21 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Arrêté du 30 avril 2012 relatif au contenu de l'imprimé utilisable pour la vérification de certaines installations électriques temporaires, aux modifications de l'arrêté relatif aux modalités d'accréditation des organismes chargés des vérifications initiales des installations électriques et sur demande de l'inspection et de l'arrêté relatif aux critères de compétences des personnes chargées d'effectuer les vérifications périodiques des installations électriques Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques</p> |
|--------|--|---|

2.1 - Équipements de travail / 2.1 - Équipements de travail /

2.1.3 - Vérifications générales périodiques

| Code | Phase, type et objet des inspections | Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...) |
|--------|---|--|
| 2.1.3b | Appareils et accessoires de levage Limité à : - Palans et treuils ; - PEMP de type 1A ; - Equipements scéniques de levage | Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005 |

7.1 - Structures provisoires et démontables / 7.1 - Structures provisoires et démontables /

7.1.2 - Contrôles des ensembles démontables

| Code | Phase, type et objet des inspections | Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...) |
|--------|--|---|
| 7.1.2b | Vérification du montage et inspection en exploitation# des ensembles démontables de catégories OP2, OP3 et OS3 | Code de la construction et de l'habitation (articles L.131-1 et L.134-12, articles) Arrêté du 25 juillet 2022 modifié fixant les règles de sécurité et les dispositions applicables aux structures provisoires et démontables Autres textes et normes introduits par le référentiel |

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
SCENIQUE ASSISTANCE SARL**

| IMPLANTATIONS | ADRESSE |
|---------------|---|
| Agence d'IFS | ZAC OBJECT'IFS SUD 150 RUE PAUL BOUCHEROT 14123 IFS |

Date de prise d'effet : **01/09/2024**

DS


Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1652 Rév. 3.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr